

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 5 décembre 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Molossi donnant pouvoir à Mme Thibault  
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi  
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Grandin

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Derkaoui, Mme Abomangoli, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme

-----



## Délibération n° 12-09 du 5 décembre 2019

### PROJET « HABITAT ACCOMPAGNÉ » POUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP PSYCHIQUE – SUBVENTION À L'UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE SEINE-SAINT-DENIS – CONVENTION.

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°90-449 du 31 mai 1990 modifiée visant à la mise en œuvre du droit au logement,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté conjoint (n°2017-0469 pour l'Etat et n°2017-041 pour Département) du 24 février 2017 portant approbation du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2017-2019 de la Seine-Saint-Denis,

Vu le plan défi handicap 2017-2021 adopté en séance de l'assemblée départementale le 20 octobre 2016,

Vu le schéma autonomie et inclusion 2019-2024 adopté en séance de l'assemblée départementale le 03 octobre 2019,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE une subvention de 47 000 euros à l'association UDAF 93 pour l'accompagnement social de personnes atteintes de troubles psychiques, au titre de l'année 2019 ;

- APPROUVE la convention relative au financement de l'accompagnement social lié au logement par le fonds de solidarité logement, à conclure avec l'association UDAF 93, dont projet ci-annexé ;



- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer ladite convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*